



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

APPEL A PROJETS DESIGNATION DES SITES ORGANISATEURS

49^{ème} cycle Compétition WorldSkills
*Organisation des sélections régionales
en Auvergne-Rhône-Alpes*

Cahier des charges

Date limite remise candidatures
Dimanche 15 mars 2026, 23h59

Par mail à
worldskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr
(+ copie carole.reynaud@auvergnerhonealpes-orientation.fr)

Table des matières

1.	CONTEXTE	3
1.1	Auvergne-Rhône-Alpes Orientation	3
1.2	La compétition WorldSkills	3
1.2.1	<i>Présentation</i>	3
1.2.2	<i>Participer à la compétition WorldSkills en Auvergne-Rhône-Alpes</i>	4
1.3	Objet du présent cahier des charges	5
2.	L'ORGANISATION DE LA 49EME COMPETITION REGIONALE WORLD SKILLS.....	6
2.1	Modalités de déroulement des épreuves régionales.....	6
2.1.1	<i>Principes généraux</i>	6
2.1.2	<i>Localisation des épreuves</i>	6
2.1.3	<i>Les pré-sélections régionales</i>	6
2.1.4	<i>Dates et durée des sélections régionales</i>	7
2.1.5	<i>Le contenu des épreuves régionales</i>	8
2.1.6	<i>Le jury des épreuves régionales</i>	8
2.2	Réalisations attendues et engagements des sites candidats.....	9
2.2.1	<i>Le périmètre de la candidature</i>	9
2.2.2	<i>La mise à disposition de ressources</i>	9
2.2.3	<i>L'aménagement des espaces de compétition</i>	10
2.2.4	<i>La communication, la mobilisation et l'accueil du public pour les sélections régionales</i>	11
2.2.5	<i>Fin d'épreuves</i>	12
2.2.6	<i>L'assurance</i>	12
3.	LE SOUTIEN D'AUVERGNE-RHONE-ALPES ORIENTATION	13
3.1	L'aide financière.....	13
3.1.1	<i>Les dépenses éligibles</i>	13
3.1.2	<i>Les dépenses non éligibles</i>	14
3.1.3	<i>Le montant de l'aide financière</i>	14
3.1.4	<i>Le versement de l'aide financière</i>	14
3.2	Le soutien à l'organisation logistique des épreuves et la valorisation de l'implication du site organisateur	15
4.	POUR CANDIDATER A L'APPEL A PROJETS.....	16
4.1	Le calendrier PREVISIONNEL de l'appel à projets.....	16
4.2	Qui peut candidater à l'appel à projet ?	16
4.3	Les documents de l'appel à projets.....	17
4.4	Les pièces constitutives du dossier de candidature	17
4.5	Les modalités de dépôt du dossier de candidature	17
4.6	Les critères de sélection	18
4.7	Vos contacts	19
4.8	En résumé	19
5.	ANNEXES.....	20
5.1	Liste des métiers en compétition pour les 49èmes sélections régionales.....	20
5.2	Conditions de prise en charge des frais THR liés aux sélections régionales	21

1. CONTEXTE

1.1 Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, association loi 1901, a été créée à l'initiative de la Région dans le cadre des nouvelles compétences qui lui ont été transférées en matière d'information sur l'orientation. Présidée par Mickael PACCAUD, Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, elle fédère les principaux acteurs de l'orientation, de la promotion des métiers et de la formation en Auvergne-Rhône-Alpes : la Région, le Rectorat de la région académique, la DRAAF, la DREETS, Via Compétences, France Travail, la Fédération régionale des Ecoles de production, la Fédération régionale des MFR, la CCIR, le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes, l'Université de Lyon, des collectivités territoriales, etc.

Au cœur de l'action d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, il y a la volonté de favoriser la découverte des métiers et de transmettre une information de qualité sur les formations, les secteurs d'activité et les débouchés professionnels dans notre région. Cette priorité se décline de manière cohérente en 4 missions principales :

- Organiser et financer des manifestations sur l'orientation ;
- Valoriser les métiers et renforcer leur attractivité ;
- Produire et diffuser de la documentation sur les métiers et les formations ;
- Organiser et mettre en œuvre des actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

En savoir plus : <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/>

Pour la troisième fois, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation organise l'étape régionale de la compétition WorldSkills, et se charge de coordonner le programme d'entraînement de l'équipe régionale des métiers qui sera constituée à l'issue. C'est un projet qui s'inscrit en cohérence avec les missions portées par l'association et qui contribue à mettre en lumière la diversité des métiers et les formations qui y mènent.

BON A SAVOIR

Ce projet est soutenu et bénéficie d'un financement de la part de l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne

1.2 La compétition WorldSkills

1.2.1 Présentation

Véritable vitrine des métiers, WorldSkills est le plus grand concours des métiers au monde. Il permet aux jeunes de mettre en lumière les différents métiers, de valoriser les filières de formation qui y préparent, de démontrer leur excellence professionnelle, et de vivre une expérience unique !

L'objectif ? Les compétiteurs doivent donner le meilleur d'eux-mêmes pour démontrer leur savoir-faire et leur savoir-être lors d'épreuves imposées et soumises à un jury d'enseignants, de formateurs et de professionnels. Ils doivent réaliser des ouvrages qui concentrent les difficultés techniques de chaque métier, dans des conditions proches de la vie réelle des entreprises. Le respect des délais, l'utilisation optimale du matériel et des matériaux... sont autant de contraintes à respecter, conformément aux exigences du monde professionnel.

Les différentes étapes de la compétition :

- La compétition **régionale** : organisée en multisites par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, avec l'appui de ses partenaires et des établissements de formation, la compétition régionale se déroule tous les 2 ans et sélectionne les meilleurs talents de la région dans chaque métier en vue de participer à la compétition nationale.
- La compétition **ationale** : organisée par WorldSkills France, elle regroupe les meilleurs candidats des régions de France afin de constituer les équipes de France des métiers pour les compétitions internationales (monde et Europe).
⚠️ Lors de la compétition nationale de la 48ème édition organisée à Marseille, en octobre 2025, l'équipe régionale des métiers Auvergne-Rhône-Alpes s'est distinguée en emportant 47 médailles (12 médailles d'or, 12 d'argent, 5 de bronze et 18 médailles d'excellence¹), décrochant ainsi la 1ère place sur le podium des régions de France.

BON A SAVOIR

Pour cette 49ème édition le format de la compétition nationale évolue. Les champions régionaux participeront à un stage de qualification (un par métier) organisé par WorldSkills France. Seuls les 6 meilleurs (et les 3 meilleurs du Parcours Plus – voir ci-dessous) seront qualifiés pour participer à la compétition nationale sur site unique, à l'automne 2027.

- La compétition **internationale** : organisée tous les deux ans (années paires), sous l'égide de WorldSkills International, par l'un des 85 pays membres, elle permet aux meilleurs jeunes professionnels de se mesurer, dans une soixantaine de métiers, lors d'une compétition internationale organisée sur un même site. Le pendant européen de la WorldSkills Competition, dit compétition EuroSkills, se déroule tous les deux ans (années impaires), sous le patronage de l'entité WorldSkills Europe, dans l'un de ses 30 pays membres. Pour les personnes en situation de handicap participant au Parcours Plus (voir ci-dessous), les Abilympics, organisées tous les 4 ans, constituent la poursuite internationale de la compétition.

1.2.2 Participer à la compétition WorldSkills en Auvergne-Rhône-Alpes

Le seul critère pour s'inscrire et participer à la compétition WorldSkills est un critère d'âge.

Selon les métiers, pour la 49ème édition de la compétition, les participants devront être nés à partir du 1^{er} janvier 2006, voire 2004 ou 2003 (cf. liste des métiers en fin document), quels que soient leur statut, nationalité, niveau de formation... : seuls le talent et la détermination comptent.

Les jeunes peuvent être apprentis, salariés, lycéens, étudiants, chefs d'entreprise...

En parallèle, l'inclusion étant au cœur des priorités de WorldSkills France et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la compétition des métiers est également ouverte aux personnes en situation de handicap sans condition d'âge, à travers le « **Parcours+** » (cf. liste métiers concernés).

3 conditions cumulatives requises :

- *Être en activité (formation professionnelle, salarié, demandeur d'emploi, artisan, apprenti...)*
- *Être reconnu administrativement en situation de handicap (RQTH)*
- *Habiter et / ou être formé et / ou être salarié dans la région*

A noter :

Pour des compétiteurs en situation de handicap, s'ils ont des besoins spécifiques Des aménagements (hors tiers temps) pourraient être étudiés / envisagés avec les sites.

L'inscription se fait à titre individuel, et personnel.

Pour certains métiers, les compétiteurs concourent en binôme (cf. liste des métiers).

L'inscription, gratuite, se fait en ligne :

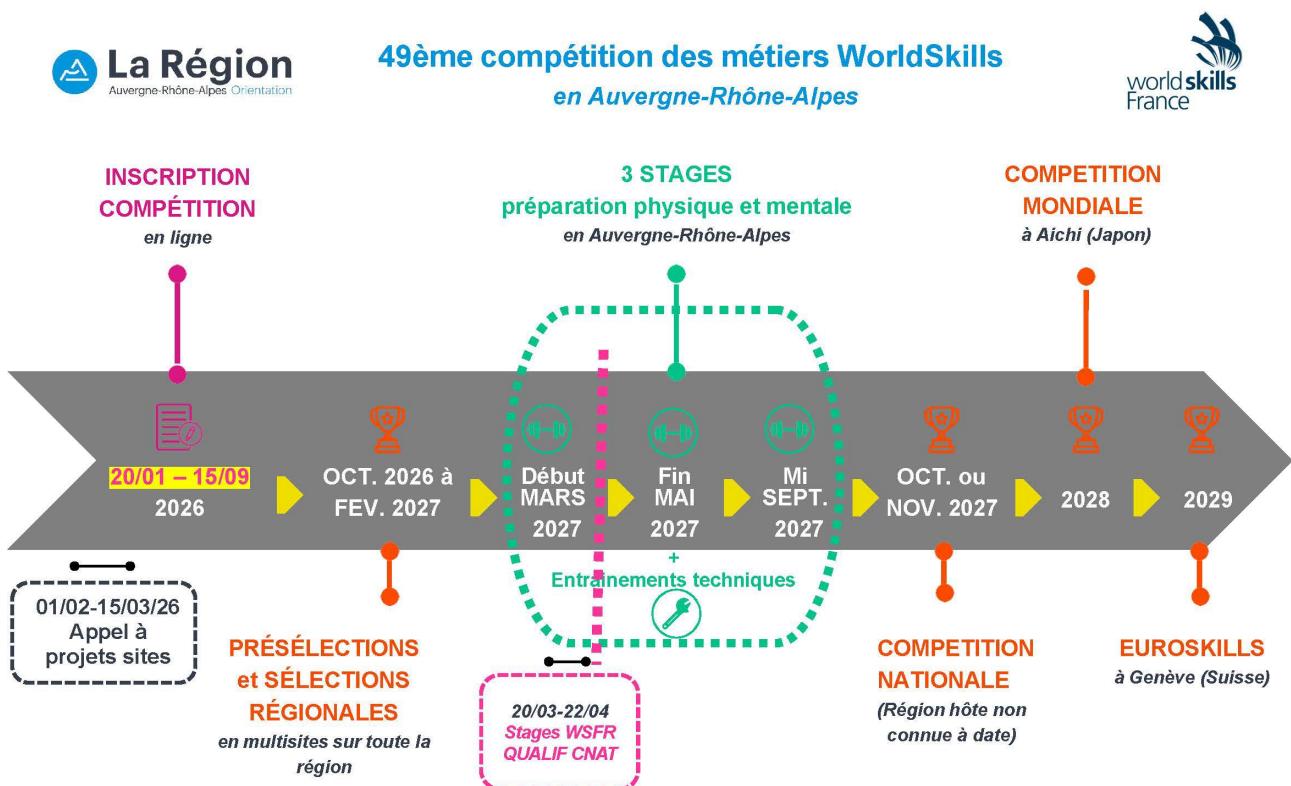
<https://inscriptions.worldskills-france.org/interactive-registration>

selon les dates définies par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

¹ Médaille décernée aux candidats hors podium ayant atteint une note supérieure ou égale à 700 points/1000

Pour cette 49^{ème} édition de la compétition, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ouvre à la compétition régionale **60 métiers** qui relèvent de 9 grands secteurs : les Arts, la Communication et le Numérique, la Construction, l'Hôtellerie-Restauration et la Propreté, l'Industrie, la Mobilité, la Saveur, le Service et la Proximité, et enfin le Végétal.

Le calendrier de la 49^{ème} édition de la compétition :



1.3 Objet du présent cahier des charges

Dans le cadre de l'organisation de la phase régionale de la compétition WorldSkills, ce cahier des charges vise à présenter l'appel à projets « **Organisation des sélections régionales de la 49^{ème} édition de la compétition WorldSkills en Auvergne-Rhône-Alpes** », ses conditions, les modalités d'instruction et de sélection des projets présentés, pour le choix des sites organisateurs des épreuves.

Sur l'ensemble des métiers ouverts à la compétition, seuls **58 sont concernés par l'appel à projets**.

2 cas sont particuliers :

- Métier *Intégration Robotique*
FANUC, partenaire de WorldSkills France, organise ses propres Olympiades pour qualifier le binôme représentant chaque région ;
- Métier *Jardiniers-Paysagistes*
l'UNEP, organisation professionnelle compétente a fait le choix en région de labelliser un centre d'excellence unique pour l'organisation des sélections régionales.

2. L'ORGANISATION DE LA 49EME COMPETITION REGIONALE WORLD SKILLS

2.1 Modalités de déroulement des épreuves régionales

2.1.1 Principes généraux

La compétition régionale permet dans chacun des métiers de désigner la candidate ou le candidat qui représentera la région Auvergne-Rhône-Alpes lors du stage de qualification organisé par WorldSkills France pour déterminer les 6 compétiteurs qui concourront à la compétition nationale sur site unique de 2027. Le principe est le même pour les personnes en situation de handicap qui s'inscrivent dans le Parcours+ (les 3 meilleurs au niveau national sont qualifiés à l'issue du stage).

2.1.2 Localisation des épreuves

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fait le choix d'organiser sa compétition régionale en **multisites**, sur l'ensemble du territoire de la région et souhaite donc s'appuyer sur des sites organisateurs, notamment parmi les principaux réseaux de formation professionnelle (CFA de branche et multi-professions, lycées, écoles, établissements de l'enseignement supérieur), ...

BON A SAVOIR

Pour certains métiers, les épreuves régionales pourront être organisées, en accord avec les fédérations professionnelles concernées, sur des salons locaux ou régionaux de l'orientation (ex : Mondial des métiers, à EUREXPO du 10 au 13/12/2026), ou des salons professionnels, en fonction notamment des opportunités offertes par le calendrier de ces manifestations en Auvergne-Rhône-Alpes, et après une analyse fine des coûts engendrés par ce type de format et des capacités d'organisation et de financement des partenaires.

2.1.3 Les pré-sélections régionales

En fonction du nombre total de compétiteurs inscrits dans un métier (y compris dans le cadre du Parcours+) et du nombre de postes de travail dont dispose le site organisateur sélectionné pour le métier, il peut être nécessaire d'organiser des pré-sélections.

Pour ce faire, plusieurs approches sont possibles :

- Imposer un nombre maximum de candidats titulaires pour participer aux sélections régionales **par établissement** de formation ou entreprise d'origine (et dans la mesure du possible des suppléants en cas de défection des titulaires) : la pré-sélection s'effectue établissement par établissement ou entreprise par entreprise ;
- Organiser des **épreuves qualificatives communes** pour l'ensemble des inscrits concernés, sur un ou plusieurs sites, en mixant les publics ;

Une alternative peut être d'organiser les sélections régionales (sans présélection) sur plusieurs journées consécutives pour faire passer l'ensemble des inscrits en plusieurs groupes successifs.

Pour les épreuves qualificatives communes, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

- veillera à ce que la composition du jury soit dans la mesure du possible identique, afin d'assurer l'équité de notation entre tous les candidats et entre les différents lieux de pré-sélection le cas échéant ;
- sollicitera en priorité les établissements ayant candidaté pour l'organisation des sélections régionales du métier concerné, pour le choix des sites de présélections, à condition que l'implantation géographique soit cohérente avec la répartition des compétiteurs concernés.

Dans tous les cas, afin de garantir la plus grande équité possible dans l'accès et la participation à la compétition WorldSkills, la pré-sélection devra être opérée sur des critères objectifs, sur la base d'épreuves techniques identiques pour tous les participants concernés, d'une durée de **4 heures maximum** (une demi-journée).

Les **sujets et grilles de notation seront fournies** par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et devront impérativement être utilisés par les établissements ou entreprises concernés.

Les éventuelles présélections devront être organisées **entre le 28 septembre 2026 et le 15 décembre 2026**, et au minimum **3 semaines** avant la date prévue des épreuves de sélections régionales.

La décision d'organiser ou non des présélections, et le choix des modalités pratiques associées, sera prise au plus tôt par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, métier par métier, en concertation avec les représentants des organisations professionnelles, en tenant compte notamment du nombre total et de l'origine des inscrits (localisation, statut, établissement d'origine...) et des modalités spécifiques d'organisation des épreuves (besoins en matériel et consommables, surface nécessaire des plateaux techniques...).

2.1.4 Dates et durée des sélections régionales

Les épreuves de sélections régionales :

- se déroulent, sur une durée **maximum de 6 heures sur 1 journée** (sauf exception et avec l'accord d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation), afin, d'une part, de laisser le temps à chaque candidat et membre du jury de se déplacer, et, d'autre part, de permettre une sélection de qualité ;
- doivent être organisées **entre le 28 septembre 2026 et le 13 février 2027** (en évitant dans la mesure du possible les périodes de congés scolaires), et le cas échéant au moins 3 semaines après la dernière présélection pour les métiers concernés.

Suivant ses possibilités et contraintes, **le site proposera dans sa candidature au moins 2 journées possibles, ou a minima la ou les semaines** pendant lesquelles il souhaite accueillir les sélections régionales.

Afin de faciliter le visitorat, et de contribuer au mieux à la promotion des métiers et des filières de formation, **l'organisation simultanée de plusieurs épreuves dans différents métiers sur le même site (ou entre sites voisins) et à la même date sera privilégiée.**

De même, les établissements qui candidatent sont invités à proposer une date / période pour l'organisation des épreuves qui soit si possible liée à un évènement plus large favorisant la communication et la **présence de public** pour assister aux épreuves de sélections régionales (ex : semaine de l'automobile, journées portes ouvertes, accueil de collégiens...).

2.1.5 Le contenu des épreuves régionales

WorldSkills France propose à l'ensemble des régions **un seul et même sujet** par métier pour les sélections régionales, et la grille de notation correspondante.

Ces documents, strictement **confidentiels**, ne seront **communiqués qu'au site retenu** pour le métier concerné. Ils **ne devront en aucun cas être communiqués** à qui que ce soit : ni en externe, ni en interne (en dehors du chef d'atelier chargé de la bonne organisation des épreuves), et en **aucun cas aux candidats** de l'établissement inscrits à la compétition ou à leurs enseignants / formateurs.

Le site retenu sera responsable de la vérification du sujet proposé et de la **grille de notation** associée pour s'assurer de sa justesse, de sa cohérence et de sa faisabilité technique (au vu du nombre de postes et des équipements du plateau technique notamment).

Selon les contraintes qui lui sont propres (caractéristiques du plateau technique, coût des matériaux...), le sujet et/ou la grille de notation pourra être **adapté à la marge, en concertation, et avec l'accord d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation**.

2.1.6 Le jury des épreuves régionales

Le jury des sélections régionales (1 jury par métier en compétition) est collectivement responsable de la bonne mise en œuvre du concours dans la région pour son métier, sous l'autorité du Président de jury. Le jury évalue l'ensemble des compétiteurs selon la grille de notation préalablement établie, pendant toute la durée et/ou à l'issue des épreuves.

- Les membres du jury

Les jurés des épreuves régionales sont des hommes et femmes de métier possédant une expérience et expertise technique dans le métier concerné. Le jury est composé idéalement à parité entre les professionnels en entreprises et les enseignants ou formateurs, avec la meilleure représentativité possible des différents réseaux de formation, des branches professionnelles quand il y en a plusieurs, ainsi que des différents départements du territoire.

Les conditions pour être juré :

- ✓ Avoir si possible une expérience de la compétition et/ou de la notation
- ✓ Être profondément intègre, objectif, juste et prêt à coopérer
- ✓ N'avoir aucun lien de parenté avec les candidats

- La Présidence de jury

Garant de la bonne organisation des épreuves et de leur parfaite équité, dans le respect du règlement de compétition² (mis à disposition des établissements retenus à l'issue du présent appel à projets), le président de jury est impérativement présent sur toute la durée des sélections régionales.

Il est notamment responsable de la composition des groupes de notation (chaque membre du jury note certains critères mais pour l'ensemble des compétiteurs).

Les maîtres mots de la présidence de jury : équité, transparence, traçabilité, méthode, écoute... mais fermétement.

A noter que le Président de jury n'est pas nécessairement du métier, plus particulièrement pour les métiers où la notation revêt une importante dimension « subjective » (critères de jugement) et où il peut y avoir des conflits entre membres du jury représentant différents réseaux de formation / fédérations professionnelles.

BON A SAVOIR

Le Président de jury et les membres du jury ne sont pas rémunérés par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ou par WorldSkills France. Selon leur situation professionnelle et leur statut, une convention de mécénat de compétences peut cependant être conclue avec leur employeur. Les frais de déplacement et de restauration liés à l'exercice de leur mission peuvent faire l'objet d'un remboursement selon les règles et barèmes définis.



2.2 Réalisations attendues et engagements des sites candidats

2.2.1 Le périmètre de la candidature

En déposant sa candidature et dans le cas où il serait retenu, le porteur de projet **s'engage à organiser les sélections régionales** du (des) métier(s) pour le(s)quel(s) il dépose un dossier, conformément à la description faite via le formulaire d'appel à projets.

Il est vivement recommandé aux sites souhaitant candidater de postuler pour plusieurs métiers, ou de nouer un partenariat avec un établissement voisin pour proposer au moins 2 épreuves en proximité géographique sur une même journée.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pourra retenir tout ou partie d'une candidature reçue de la part d'un site, ou ne pas retenir l'intégralité de la proposition reçue.

2.2.2 La mise à disposition de ressources

- **Ressources humaines :**

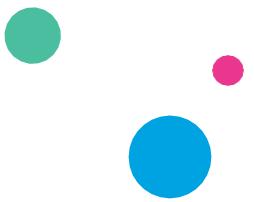
Le site devra désigner un référent UNIQUE, chargé de coordonner en interne l'organisation des sélections régionales pour lesquelles il a été retenu, en lien avec les interlocuteurs au sein d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, concernant notamment :

- les aspects administratifs et financiers : pièces complémentaires pour la candidature, contractualisation avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, demandes de remboursement à l'issue des épreuves...,
- la restauration et le cas échéant l'hébergement des participants (compétiteurs et membres du jury),
- la communication pour donner un maximum de visibilité à l'évènement et favoriser le visitorat (interne et externe) pendant les épreuves,
- l'organisation technique et logistique des épreuves de sélections régionales.

Sur ce dernier point, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation devra pouvoir traiter directement, **pour chaque métier concerné, avec un « chef d'atelier »** désigné par le site, en complément si besoin des échanges avec le référent unique. Les chefs d'atelier sont des hommes ou des femmes disposant de compétences techniques du métier, en capacité d'assurer en particulier les missions suivantes : vérification (justesse et faisabilité technique) et éventuelles adaptations du sujet de compétition et de la grille de notation associée (en lien avec l'expert WS France référent territorial du métier), commandes et réception des matériels et consommables, installation des postes de travail, sécurisation de l'espace de compétition, détermination du matériel et de l'outillage mis à disposition par le site, étude de faisabilité d'éventuelles demandes d'adaptation des postes de travail pour des participants en situation de handicap, formation des participants à l'usage des machines du site en toute sécurité, etc...

- **Ressources matérielles nécessaires aux sélections**

Le site s'engage à mettre à disposition ses plateaux techniques (postes de travail et machines et matériels dont il dispose) tels que décrits dans le dossier de candidature (en quantité et en qualité), en veillant au préalable au bon fonctionnement et à la non-vétusté du matériel utilisé pour les épreuves, et en recherchant la plus grande équité entre tous les participants utilisateurs.



La capacité d'accueil et l'équipement des plateaux techniques constituent des critères déterminants dans le choix des sites organisateurs, tout comme leur capacité à mobiliser des partenaires (fournisseurs habituels, entreprises et fédérations professionnelles du territoire...) pour réduire la participation financière d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour le matériel manquant ou l'acquisition des consommables ou matières premières nécessaires à la réalisation des épreuves.

BON A SAVOIR

- 💡 *Les partenaires soutenant la compétition peuvent bénéficier de contreparties adaptées à leur engagement (ex : actions de communication, activations, défiscalisations...).*
Nous les invitons à se rapprocher de Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour en définir les modalités pratiques.

Afin de cerner les éléments matériels nécessaires à l'organisation des épreuves, et les partenariats à valoriser dans leur candidature, les sites peuvent se référer aux **sujets de la 48ème édition**. Archives disponibles

👉 [Via ce lien](#)

⚠️ **Cela ne présage toutefois pas les sujets de cette 49ème édition, et les besoins réellement nécessaires, en termes de matières 1ères, consommables, matériels ...**

- **Hébergement/restauration**

Le site organisateur doit pouvoir proposer :

- **Un accueil café** avec collations matin et après-midi (ex : café, thé, eau, jus fruits, viennoiseries, fruits, barres de céréales, petits gâteaux secs...) pour tous les participants (compétiteurs et jurés) ;
- **Une restauration sur place**, organisée en interne (self) ou en externe si le site ne possède pas les ressources nécessaires (plateaux repas, traiteur...), pour les compétiteurs et les jurés.
- Si besoin, un **hébergement** (avec mise à disposition du linge de lit) **au sein de l'établissement ou à proximité**, pour la veille ou entre 2 journées d'épreuves, afin de faciliter la venue des candidats issus de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2.2.3 L'aménagement des espaces de compétition

Afin de protéger les différents participants, qu'ils soient en compétition ou dans le public, le chef d'atelier désigné s'assurera que l'espace de compétition et les outillages et matériels mis à disposition sont en sécurité et conformes aux usages du métier en question.

Pour faciliter le bon déroulement des épreuves sans interférences du public ou de toute personne externe à la compétition, le site devra matérialiser clairement les espaces de compétition accessibles seulement aux compétiteurs et jurés, de tous les espaces ouverts au public. Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fournira de la **rubalise à installer pour délimiter les espaces**.

Le site devra par ailleurs afficher les panneaux fournis par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour **informer le public des règles** inhérentes à la compétition comme « Ne pas parler aux compétiteurs », « Ne pas toucher les ouvrages/outils », « Respecter le silence », etc., ou toute autre consigne nécessaire et spécifique à un métier ou à la configuration du site.

Dans la mesure où toutes les épreuves sont évaluées selon un temps déterminé, il est important de prévoir un affichage visible de tous les compétiteurs et des jurés, par des **systèmes d'horloge ou de décompte du temps restant**.

Enfin, l'organisation s'assurera de l'accessibilité et de la disponibilité :

- d'une **salle « jurés »**, afin que ces derniers puissent discuter et délibérer de manière indépendante et confidentielle, sans que d'autres parties prenantes soient présentes ; cette salle doit être la plus proche possible du plateau technique où se déroulent les épreuves, et être équipée de tables et de chaises, ainsi que si possible d'une connexion wifi ;
- des **vestiaires** (ou un espace où les compétiteurs et jurés peuvent laisser leurs affaires personnelles de manière sécurisée) ;
- de **sanitaires** à proximité pendant toute la durée de la compétition, en particulier pour les compétiteurs.

2.2.4 La communication, la mobilisation et l'accueil du public pour les sélections régionales

Le site qui candidate s'engage à promouvoir largement la compétition régionale, dans le respect du kit de communication qui sera mis par la suite à disposition des sites retenus par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation :

- **En interne** : communiquer auprès de sa communauté éducative et de ses apprenants, au-delà du ou des seuls métiers pour lesquels il organise la compétition régionale, contribue d'une part à encourager de potentiels compétiteurs en âge de concourir à s'inscrire, ou des professionnels des métiers concernés à s'impliquer au sein des équipes métiers régionales, et, d'autre part, à favoriser la venue sur les espaces de compétition de ces acteurs internes pendant le déroulement des épreuves (comme les visiteurs externes).
- **En externe** : diffuser largement, notamment aux correspondants privilégiés de la presse locale, et par tout moyen sur ses propres outils et supports de communication (site Internet, réseaux sociaux, newsletter...) les informations relatives aux épreuves qu'il organise, pour générer du flux en termes de visorat.

Toute communication réalisée par l'établissement concernant la compétition régionale en général, et les épreuves qu'il organise en particulier, devra mentionner le soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et intégrer le logo composite (cf. kit com).

Le site s'engage également à utiliser pendant les épreuves le kit signalétique qui sera mis à sa disposition par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour habiller les espaces réservés aux épreuves et aux visiteurs pendant l'évènement ;

Le site doit avoir la capacité de mobiliser très largement son écosystème local pour favoriser la venue sur site, pendant les épreuves de sélections régionales, du plus large public possible (sauf exception du fait de l'implantation ou de contraintes techniques et logistiques du site). Cela concerne notamment les collégiens ou des jeunes accueillis en missions locales, et plus largement tout public en parcours d'orientation ou de reconversion scolaire ou professionnelle.

La compétition régionale WorldSkills doit en effet permettre, à chacun de ses niveaux (du régional à l'international), de faire découvrir et/ou de changer les regards sur les métiers techniques en compétition.

Cette dimension est très importante pour Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour le choix des sites retenus à l'issue de cet appel à projets.

Il convient donc et par ailleurs de prévoir et mettre en œuvre les **meilleures conditions d'accueil du public** (participants et visiteurs) et notamment :

- **Réserver un espace d'accueil** le plus proche possible de l'aire de compétition, passage obligé du public pour recueillir de l'information, et prévoir un affichage complémentaire spécifique au métier et aux épreuves (des éléments seront fournis par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation) ;

- **Délier un interlocuteur au sein de l'établissement à l'information des visiteurs** (dans la mesure du possible un jeune en formation dans le métier), aux abords de l'espace réservé à la compétition, pour expliquer et vulgariser auprès des visiteurs le contenu et le déroulé des épreuves, et pouvoir parler du métier ;
- **Désigner un référent** qui sera l'interlocuteur des organisateurs de visites en groupes, notamment scolaires (contact affiché sur le site d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation en complément du calendrier d'épreuves) ;
- **Garantir la parfaite accessibilité du site** pour tout public en situation de handicap (participant ou visiteur), selon les normes en vigueur.

2.2.5 Fin d'épreuves

Enfin, les sites qui candidatent s'engagent à organiser en fin de compétition un **temps officiel d'annonce des résultats et de remise des médailles** (prévoir un lieu approprié), en conviant notamment les acteurs institutionnels du territoire, leurs partenaires et sponsors, la presse et les médias locaux, les équipes pédagogiques et apprenants du site dans les métiers concernés...

C'est également l'occasion pour Auvergne-Rhône-Alpes Orientation de remercier publiquement le site organisateur pour son implication à ses côtés dans l'organisation de la compétition régionale.

Ce temps doit être commun le cas échéant aux différentes épreuves organisées par le site sur la même journée, voire par deux sites voisins.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation met à disposition des sites retenus une trame d'invitation.

NB : Pour toutes demandes complémentaires liées à la communication merci de vous adresser à communication@auvergnerhonealpes-orientation.fr

2.2.6 L'assurance

Pendant la durée de la manifestation, le site organisateur prend en charge l'assurance de son personnel, de ses locaux et du matériel mis à disposition pour les épreuves (responsabilité civile d'exploitation en cas notamment de vol avec effraction ou d'incendie), comme tout établissement recevant du public (ERP) et/ou organisme certifié Qualiopi.

Concernant les dommages corporels qui pourraient survenir pour les compétiteurs ou les jurés pendant les épreuves, en lien notamment avec l'utilisation de machines ou d'outils, qu'ils soient mis à disposition par le site organisateur ou amenés par les participants, le site organisateur est exonéré de toute responsabilité, sauf cause liée à la défaillance de ses matériels et équipements.

Pendant leurs déplacements et la durée des sélections régionales, **les compétiteurs sont couverts par leur assurance personnelle** (responsabilité civile), concernant les dommages qu'ils pourraient causer à des tiers ou au matériel mis à leur disposition.

Il en est de même **pour les jurés** intervenant à titre individuel et bénévole. Les jurés qui interviennent à la demande de leur employeur ou en représentation de leur structure (entreprise ou établissement de formation) sont couverts par l'assurance de leur employeur ou de la structure qu'ils représentent, pour les risques liés à leurs déplacements et leurs agissements pendant leur mission de juré.

3. LE SOUTIEN D'AUVERGNE-RHONE-ALPES ORIENTATION

3.1 L'aide financière

Le soutien financier d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation n'est pas accordé à la seule remise du dossier de candidature.

Après réception, celui-ci est étudié et doit impérativement remplir les critères d'éligibilité décrits dans le présent cahier des charges afin de prétendre à un soutien financier dont l'octroi et le montant sont à la seule décision d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

3.1.1 Les dépenses éligibles

Pour les sites organisateurs, les demandes de financement porteront uniquement sur **les frais nécessaires et directement liés à l'organisation des épreuves** :

- **Matériels, matériaux, matières premières et autres consommables**

Les matières premières et consommables, le petit outillage, ... non fournis gracieusement par des partenaires alors que des démarches ont été réalisées en ce sens par le site organisateur, seront pris en charge en globalité, au réel, dans la limite du montant prévisionnel préalablement validé et contractualisé avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Les commandes seront passées par le site après validation du devis par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, devis qui devra (comme la facture à l'issue) ne concerner que les achats directement liés à l'organisation de la compétition régionale du métier (pas de commande groupée avec d'autres objets que les épreuves WorldSkills).

La location éventuelle de machines complémentaires et le coût de leur transport, ou la location ou l'achat de petits équipements nécessaires à la réalisation des épreuves peuvent également être pris en charge en tout ou partie, **sous réserve de l'accord préalable d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, et dans la limite du montant prévisionnel préalablement validé et contractualisé**.

- **Frais de réception, restauration et hébergement des compétiteurs et membres du jury effectivement présents**

Remboursement possible au site organisateur des frais suivants, **dans le respect des conditions de prise en charge définies au barème (cf. annexe)** :

- o **Les frais de réception** (accueil café / collations matin et après-midi) **et les déjeuners** pendant les journées d'épreuves.

BON A SAVOIR

- *Prise en charge possible complémentaire d'un accompagnant par participant mineur, et 3 personnes de l'organisation (référent du site, chef d'atelier et représentant Auvergne-Rhône-Alpes Orientation)*
- *Lorsqu'il s'agit d'une prestation extérieure (type traiteur), il revient au site de se charger de son organisation (commande et paiement de la facture)*



o **Les dîners et l'hébergement :**

- Entre deux jours de compétition : prise en charge systématique pour les candidats et jurés sous conditions ;
- La veille d'une épreuve : prise en charge sous conditions, et **sous réserve de l'accord préalable d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.**

BON A SAVOIR

Si les dîners et l'hébergement ne sont pas possibles au sein du site (self et/ou internat), l'indemnisation des frais se fera directement par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation auprès des personnes concernées (sans intervention du site organisateur).



3.1.2 Les dépenses non éligibles

- **Les frais de réception, de restauration ou d'hébergement pour des publics non éligibles ou au-delà des barèmes mentionnés en annexe**, particulièrement les éventuels frais engagés par le site à son initiative (ex. agrémenter le temps officiel d'annonce des résultats et de remise des médailles) ;
- **Les frais de communication** engagés par le site organisateur, et les frais liés à de la signalétique en dehors des éléments fournis par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ;
- **Les frais liés à l'occupation des locaux, au fonctionnement des installations et équipements (dont fluides) nécessaires aux épreuves** ;
- **Les frais de personnels** liés au temps passé par les équipes internes pendant, mais également avant ou après les épreuves organisées (ex : montage / démontage des espaces de compétition).

3.1.3 Le montant de l'aide financière

Le montant maximum du soutien financier qui pourra être accordé au site organisateur, pour les sites retenus dans le cadre de cet appel à projets, sera mentionné dans les conventions qui seront signées avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation (1 convention par métier), après une possible étape de négociation / recherche de sponsors.

3.1.4 Le versement de l'aide financière

Le site organisateur devra, à réception d'une notification et **avant le 31/05/2027, renseigner la note de frais en ligne sur notre site-outil**, comprenant le détail des différentes catégories de frais engagés (restauration, consommables...) et les montants correspondants, les bénéficiaires (pour les frais de restauration et d'hébergement), et **y déposer les factures acquittées d'achats et autres justificatifs correspondants**.

Après instruction et vérification, le versement de l'aide financière sera effectué en une fois par virement bancaire de compte à compte, au site retenu.

- **L'établissement qui sera retenu devra faire l'avance des frais**, pour l'ensemble des ressources engagées à la mise en œuvre des épreuves régionales.
-  - **L'aide versée correspondra au total des dépenses éligibles réellement justifiées** (c'est-à-dire décaissées, payées), **dans le respect des barèmes de prise en charge, et dans la limite du montant mentionné à la convention** (le montant de l'aide n'est pas révisable à la hausse, même si le total des dépenses réellement justifiées dépasse le coût prévisionnel conventionné).

3.2 Le soutien à l'organisation logistique des épreuves et la valorisation de l'implication du site organisateur

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation s'engage auprès des sites qui seront retenus à :

- **Être présent sur site** pendant toute la durée de la compétition ;
- **Apporter en amont toute information utile à l'organisation des épreuves et à la mobilisation du visitorat** : organiser plusieurs réunions de travail avec les sites retenus, individuellement ou collectivement, principalement à distance ; répondre de façon réactive à leurs questions ; etc. ;
- **Mettre en relation le site organisateur avec d'autres personnes ressources pouvant l'aider** dans ses missions, en particulier pour vérifier et adapter si nécessaire le sujet régional, mobiliser des professionnels pour constituer le jury des sélections régionales et des partenaires (mécènes ou sponsors) pour répondre aux besoins en matériels et consommables, ... : organisation professionnelle régionale, expert métier référent territorial pour WorldSkills France, organisateur ou président de jury des dernières sélections régionales dans le métier... ;
- **Gérer l'envoi des convocations et la diffusion des informations** relatives aux sélections régionales aux compétiteurs et aux jurés, pour garantir la bonne réception par tous des mêmes éléments au même moment (enjeu d'équité) ;

BON A SAVOIR

 *L'expert métier de WorldSkills France donne des consignes spécifiques concernant la diffusion du sujet aux compétiteurs en amont des épreuves (aucune communication, ou tout ou partie des éléments du sujet ; délai minimum ou maximum de diffusion par rapport à la date des épreuves...).*

- Produire et fournir les **documents officiels**
 - ✓ Sujet, plans et annexes associés, et les grilles de notation par métier ;
 - ✓ le Procès-Verbal de jury
 - ✓ les feuilles d'émargement candidats / jurés ;
- **Fournir un kit de communication** concernant la compétition régionale d'une manière générale, **ainsi qu'un kit signalétique** pour habiller les espaces de compétition : affiches, kakémonos, rubalise... ;
- **Communiquer sur sa page internet dédiée** : intégrer dès que possible le calendrier général des sélections, mentionnant dates et lieux des épreuves, ainsi que les coordonnées du référent de chaque site pour le visitorat (notamment des groupes scolaires) ;
- **Publier sur les réseaux sociaux** de l'association en amont, pendant ou à l'issue de **certaines épreuves** de sélections régionales (pas systématique) : prioritairement lorsque plusieurs métiers sont organisés en même temps sur un même site et que plusieurs groupes de scolaires ont confirmé leur présence) ;
- **Mobiliser la presse régionale et son réseau de partenaires régionaux pour contribuer au visitorat** pendant les épreuves de sélections régionales ouvertes au public, en particulier les rectorats et les missions locales ;
- **Fournir une plaque** mentionnant que le site a accueilli une ou plusieurs épreuves de sélections régionales de la compétition des métiers WorldSkills, afin de reconnaître et valoriser son implication aux côtés d'Auvergne Rhône Alpes Orientation ;

4. POUR CANDIDATER A L'APPEL A PROJETS

4.1 Le calendrier PREVISIONNEL de l'appel à projets

Dates	Etapes
Fin janvier 2026	Lancement de l'appel à projets et parution de la publicité sur notre site internet
15/03/2026	Date limite de candidature des sites ⚠️ Les dossiers non complets ou déposés après cette date ne seront pas étudiés, Sauf pour les métiers pour lesquels aucune candidature n'aurait été reçue dans les délais
Mars-Avril 2026	Instruction/notation des dossiers
Mai 2026	Phase de discussion / négociation / arbitrages Transmission aux sites des sujets de WS France Recherche de sponsors et mécènes, optimisation budgétaire, ... Détermination des dates définitives des épreuves de sélections régionales et mise en ligne du calendrier de la compétition régionale sur notre site internet POUR CHAQUE METIER, NOTIFICATION des sites
Juin, mi-juillet 2026	Ajustement des sujets, constitution des jurys...
± 30/09/2026	Signature des conventions attributives de financement (1 convention par métier)

4.2 Qui peut candidater à l'appel à projet ?

Il peut s'agir d'un établissement scolaire (public ou privé), d'un centre de formation pour apprenti (CFA), d'un établissement de l'enseignement supérieur, d'une école privée, d'une entreprise disposant d'un centre de formation interne ou de plateaux techniques adaptés ...

Un même établissement doit dans la mesure du possible proposer sa candidature sur plusieurs métiers pour lesquels il est compétent, idéalement dans différents secteurs (voir liste de métiers en annexe), l'objectif étant d'organiser plusieurs épreuves **sur la même journée pour favoriser le visitorat**.

A défaut, il peut aussi **s'associer avec un autre établissement**, très proche géographiquement parlant, candidatant lui aussi pour organiser une ou plusieurs autres épreuves **sur la même journée**, offrant ainsi la possibilité aux visiteurs de réaliser un « circuit » pour découvrir différents métiers. Chaque site devra alors présenter un dossier de candidature, et faire mention du partenariat avec l'autre site.

BON A SAVOIR

💡 Un candidat à l'appel à projets qui disposerait de plusieurs implantations dans la région devra déposer un dossier de candidature par site géographique distinct dans lequel il souhaite organiser des épreuves, un des critères de sélection étant le département du demandeur.

4.3 Les documents de l'appel à projets

Tous les éléments (cahier des charges, formulaires à compléter, ...) sont disponibles en téléchargement sur le site internet d'Auvergne Rhône-Alpes Orientation, via



L'accès au site est libre, et non soumis à création d'un compte.

4.4 Les pièces constitutives du dossier de candidature

Pour être instruit, le dossier de candidature devra contenir l'ensemble des éléments suivants :

➤ Par site candidat

- **Fiche** renseignements « **SITE** », dûment complétée, **au format excel** ; cette fiche évoque notamment les capacités d'accueil du site en matière de restauration et d'hébergement, ainsi que les modalités de mobilisation et d'accueil du visitorat envisagées ;
- **Lettre de motivation** du site (représentant légal ou membre de la Direction), faisant état de sa motivation à organiser des épreuves de sélections régionales de et de ses principaux atouts ;
- **Avis de situation au répertoire SIRENE** daté de moins de 3 mois (obtenable en 2 clics gratuitement avec le numéro de SIRET ou de SIREN de l'établissement : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>) ;
- Pour les **associations** : copie des statuts, et de la déclaration en Préfecture ;
- Copie du **document autorisant le représentant** du candidat à **soliciter une aide financière** (délibération ou PV d'assemblée générale, ...);
- **RIB / IBAN.**

➤ Pour chacun des métiers concernés par la candidature

- **Une fiche** renseignements « **METIER** », dûment complétée **pour chaque métier** pour lequel vous candidatez, **au format excel** ; cette fiche détaille notamment l'équipement du plateau technique, les moyens matériels et humains mis en œuvre pour les épreuves, les partenariats envisagés, la visibilité des épreuves par le visitorat...
- Un fichier ZIP ou un lien « wetransfer » contenant l'ensemble **des photos notamment des plateaux techniques**.

Si besoin, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pourra demander toute autre pièce/document nécessaire à l'instruction du dossier.

4.5 Les modalités de dépôt du dossier de candidature

Les dossiers doivent être envoyés complets, en une seule fois,

au plus tard

le dimanche 15 mars 2026, à 23h59

par mail à

worldskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr

(copie à carole.reynaud@auvergnerhonealpes-orientation.fr)

en mentionnant en objet

« WS Candidature accueil SR49 / nom de votre structure »

En cas de problème relatif au dépôt du dossier de candidature, merci de nous contacter aux coordonnées renseignées ci-dessous, avant cette date.

4.6 Les critères de sélection

Critère	Coef.
Nombre de métiers pour lesquels le site organisateur postule <i>Les sites candidatant pour plusieurs métiers sur la même journée seront privilégiés, sauf pour des métiers très spécifiques pour lesquels l'offre de formation au niveau régional est réduite.</i>	2
Localisation du site <i>Auvergne Rhône-Alpes Orientation a fait le choix d'organiser ses sélections en « multisites », ceci afin de déployer la compétition régionale sur l'ensemble des départements de la région, en proximité des compétiteurs et des jurés.</i>	2
Accessibilité du site <i>Les compétiteurs convoqués étant potentiellement originaires des 12 départements, tout comme les jurés, l'accessibilité du site est importante (diversité des modes de transport, proximité des transports publics...) dans un souci d'optimisation des modalités et temps de déplacements.</i>	1
Expérience du site <i>Il sera pris en compte l'expérience du site, ou de ses collaborateurs : organisation de précédentes sélections régionales WorldSkills ou autres concours métiers.</i>	1
Nombre de postes de travail proposé <i>Dans la mesure du possible, nous cherchons à limiter l'organisation de présélections (surcoût et surcharge de travail, déception des inscrits...). Le nombre de compétiteurs pouvant être accueillis sur la journée pour réaliser les épreuves est donc un élément important.</i>	2
Qualité des plateaux techniques <i>Il s'agit de garantir à l'ensemble des compétiteurs des conditions optimales et équitables lors des épreuves. Par ailleurs, les plateaux techniques permettant un accès direct au visitorat seront privilégiés (ex : cuisine ou labo avec des vitres donnant dans un couloir).</i>	3
Partenariats et coût matériel des épreuves <i>Le site organisateur des épreuves devra être en mesure d'activer ses partenaires propres (fournisseurs, prestataires...), locaux ou régionaux, pour la fourniture de matières d'œuvre, de consommables, matériaux, matériels... nécessaires à la bonne marche des épreuves de la compétition, afin de réduire au maximum les coûts pour Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.</i>	3
Capacité de mobilisation du public (visiteurs) <i>Il s'agit de « garantir » un minimum de visitorat, interne mais aussi et surtout externe, pendant les épreuves de sélections régionales, en particulier des jeunes, des scolaires, des familles... pour contribuer au travers de la compétition régionale à l'orientation scolaire et professionnelle, dans les 12 départements de la région. Le site organisateur doit déployer les moyens adaptés et suffisants pour atteindre cet objectif.</i>	3
Modalités d'accueil du public <i>Les moyens envisagés par le site pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les visiteurs, pour allier observation de la compétition et information sur les métiers et les formations qui y préparent.</i>	2
Dates proposées <i>Des dates qui respectent le cahier des charges, et qui facilitent la présence des compétiteurs, des membres du jury, mais également du visitorat extérieur (notamment collégiens et jeunes des missions locales).</i>	1
Capacités de restauration sur site <i>Lors d'une épreuve de compétition le temps est compté pour les participants, ainsi la proximité de l'espace de restauration et la rapidité du service sont des éléments à ne pas négliger dans le choix des sites organisateurs.</i>	2
Capacités d'hébergement sur site <i>Bien que les hébergements ne concernent pas la totalité des participants, la présence d'un hébergement sur place et les aspects logistiques associés seront pris en compte.</i>	1
Tarifs de la restauration	1

4.7 Vos contacts

Pour toutes vos questions :

- D'ordre général en lien avec cet appel à projets, merci de nous adresser un mail à l'adresse worldskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr
- Pour obtenir une aide, pour le suivi de votre dossier :
Carole REYNAUD - ☎ 07 48.94.07.89 - 📩 carole.reynaud@auvergnerhonealpes-orientation.fr

4.8 En résumé

- Les candidatures doivent être adressées complètes par mail **avant le 15/03/2026 à 23h59** : 1 fiche site, les fiches métiers et différentes pièces administratives
- Les épreuves doivent être organisées **entre le 28/09/26 et le 13/02/27, sur 1 journée** (sauf exception)
- Privilégier le dépôt d'une candidature concernant **plusieurs métiers sur une même journée**, ou s'associer avec un autre site en proximité géographique
- La **présence de visitorat** (scolaires, autres publics en orientation ou reconversion) est un élément important dans les critères de choix des sites organisateurs
- Les conditions d'accueil et le plateau technique doivent garantir aux participants une expérience de qualité et une **compétition équitable**
- Les sites devront rechercher les moyens de **réduire au maximum le coût matériel** de l'organisation des épreuves de compétition en mobilisant des partenaires. Les devis devront être visés par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation avant de passer commande
- Toutes les **informations CONFIDENTIELLES** communiquées aux sites retenus (sujet d'épreuve, barème de notation, éléments financiers, matériels utilisés, composition du jury, notes obtenues...) ne doivent en aucun cas être communiquées en dehors de l'équipe « projet », et en particulier aux compétiteurs liés d'une manière ou d'une autre au site ou à ses équipes éducatives
- Une **convention « attributive d'aide financière »** bilatérale sera établie pour chaque métier
- Les demandes de remboursement devront être déposées **au plus tard le 31/05/2027, sur une plate-forme dédiée**
- **Les frais de personnel** pour l'organisation des épreuves et **les frais de fonctionnement** des locaux et équipements mis à disposition pour la compétition **ne sont pas pris en charge** par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation
- **Les principales actions à mettre en œuvre par les sites organisateurs :**

Avant les épreuves	Le jour J	Après les épreuves
<ul style="list-style-type: none">- Valider la faisabilité technique du sujet d'épreuve, et vérifier la grille de notation- Mobiliser ses partenaires et fournisseurs pour obtenir gracieusement ou à tarif très préférentiel les matériels et consommables nécessaires- Contribuer à la constitution du jury- Mobiliser les acteurs du territoire pour faire venir un maximum de visiteurs extérieurs (notamment scolaires)- Installer et équiper les postes de travail, et sécuriser les aires de compétition	<ul style="list-style-type: none">- Veiller au bon déroulement des épreuves sur les aspects techniques (matériel mis à disposition)- Nourrir les participants- Accueillir et informer les visiteurs, sur les métiers, les formations, et le contenu des épreuves- Organiser le temps officiel d'annonce des résultats et de remise des médailles	<ul style="list-style-type: none">- Déposer dans les délais la demande de remboursement en ligne avec l'ensemble des justificatifs demandés

5. ANNEXES

5.1 Liste des métiers en compétition pour les 49èmes sélections régionales



60 métiers ouverts aux inscriptions en

La liste CNAT sera révisée en mars puis en oct. 2026



Les métiers de la construction

- Carrelage
- Charpente
- Construction béton armé
- Construction digitale
- Couverture métallique
- Installation électrique
- Maçonnerie
- Menuiserie
- Métallerie
- Miroiterie
- Peinture et décoration
- Plâtrerie et constructions sèches
- Plomberie et chauffage
- Solier
- Taille de pierre



Les métiers du service et de la proximité

- Aide à la personne
- Coiffure
- Soins esthétiques
- Soins infirmiers



Les métiers des Arts

- Bijouterie-joaillerie
- Maroquinerie
- Mode et création



Métiers en binôme

Métiers accessibles au parcours plus

Les métiers de la communication et du numérique

- 3D Game art
- Administration des systèmes et des réseaux informatiques
- Câblage des réseaux très haut débit
- Cyber sécurité
- Design graphique
- Imprimerie
- Solutions logicielles en entreprise
- Visual merchandising
- Web technologies



Les métiers de l'industrie

- CAO ingénierie mécanique
- Chaudronnerie
- Électronique
- Electrotechnique et automatisme industriel
- Fabrication additive
- Fraisage
- Intégration robotique**
- Maintenance aéronautique
- Maintenance industrielle
- Mécatronique
- Réfrigération technique
- Soudage
- Tournage



Les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de la propreté

- Cuisine
- Métiers de la propreté
- Réceptionniste d'hôtellerie
- Service en restaurant



Les métiers de la mobilité

- Maintenance des matériels
- Peinture automobile
- Technologie automobile
- Technologie des véhicules industriels
- Technologie motocycle
- Tôlerie-carrosserie



Les métiers du Végétal

- Art floral
- Horticulture
- Jardiniers-paysagistes



Etre né après le 1^{er} janv.
2003 (2006 sinon)



Etre né après le 1^{er} janv.
2004 (2006 sinon)



**les inscriptions pour ce métier doivent passer par FANUC

5.2 Conditions de prise en charge des frais THR liés aux sélections régionales

Accueil café / collations	FORFAIT 3€TTC / jour d'épreuve / personne éligible présente	« Accueil café » café, thé, jus fruits, eau (carafe, fontaines, bouteilles), collation (viennoiseries, fruits, compotes, barres de céréales, petits gâteaux secs...) pour les participants des sélections
Déjeuner	Sur justificatif, plafonné 12€ TTC / jour d'épreuve / personne éligible présente	Ces prestations organisées et prises en charge par le site organisateur seront réalisées en interne si l'établissement est pourvu d'un service de restauration (cantine, self), à défaut en externe (plateaux repas ou service traiteur / sous-traitance auprès d'un restaurateur de proximité). <i><u>Il ne sera fait aucun remboursement direct aux candidats, jurés ou accompagnants.</u></i> <i>Au dépôt de la note de frais, il sera pris en compte le nb réel de convives sur la base des signataires des listes émargements (candidats et jurés), + 3 personnes de l'organisation (site + ARAO), + le cas échéant 1 accompagnateur par compétiteur mineur. .</i>
Dîner	Sur justificatif, plafonné 20€ TTC / repas / personne éligible présente	Prise en charge <ul style="list-style-type: none"> - pour des épreuves de plus d'une journée par compétiteur et/ou juré (entre les 2 journées d'épreuves), - pour les veilles d'épreuves uniquement si un compétiteur ou un juré a plus de 1h30 de transport pour rejoindre le site (<i>une validation préalable d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation est nécessaire dans ce cas</i>) Remboursement au site organisateur si ces prestations peuvent être réalisées en interne. A défaut, il sera fait un remboursement direct aux personnes concernées.
Hébergement (Nuitée + petit déjeuner)	Sur justificatif, plafonné 80€ TTC / personne éligible présente / nuitée + petit déjeuner + taxe de séjour	Prise en charge <ul style="list-style-type: none"> - pour des épreuves de plus d'une journée par compétiteur et/ou juré (entre les 2 journées d'épreuves), - pour les veilles d'épreuves uniquement si un compétiteur ou un juré a plus de 1h30 de transport pour rejoindre le site (<i>une validation préalable d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation est nécessaire dans ce cas</i>) Remboursement au site organisateur si ces prestations peuvent être réalisées en interne. A défaut, il sera fait un remboursement direct aux personnes concernées.

Ces prises en charges concernent l'ensemble des participants convoqués par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Les accompagnateurs des compétiteurs ne sont pas concernés, SAUF pour les **candidats mineurs** (1 accompagnateur max).